



ÉLECTRICITÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



BORNES DE RECHARGE



ECONOMIES D'ÉNERGIES



CONTRÔLE



GROUPEMENTS D'ACHATS

Jeudi 9 décembre 2021

Compte-rendu du Comité Syndical du 9 décembre 2021



Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
11 rue Dame Denise
50 000 - Saint-Lô
www.sdem50.fr

Présence

Les membres du comité syndical, régulièrement convoqués par Monsieur le Président, se sont réunis le jeudi 9 décembre 2021, à la Salle des Sessions de la Maison du Département de Saint-Lô.

Étaient présents (P), excusés (Ex), absents (A) :

N° secteur	DÉLÉGUÉS					
	TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
1	Thierry	GLORIEUX	Ex	Luc	DARDENNE	P
1	Sandrine	POULET	Ex	Véronique	CHAUVIN	
1	Valérie	NOUVEL	A	Camille	CHRÉTIEN	
1	Coralie	ANGOT	A	Dominique	LECHAT	
1	Raynald	PIQUET	A	Alain	BABIN	
1	Bernard	DECOENE	Ex	Frédéric	PAYSANT	
1	Mickaël	ROGER	A	Didier	MARIN	
1	Pierre	PROD'HOMME	P	Philippe	HARDY	
1	Olivier	NOCQUET	P	Hubert	GAZENDEL	
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Gilbert	DANIEL	
2	Patrice	GARNIER	Ex	Philippe	RALLU	
2	Richard	HERPIN	Ex	Alain	ROUSSEL	
2	Serge	HEURTIER-GUÉGUEN	P	Odile	HESLOUIS	
2	Alban	ERACLAS	A	Rémy	PINSON	
2	Jean-Vital	HAMARD	A	Jacques	DUZERT	
2	Gilles	DELAFOSSÉ	P	Olivier	PJANIC	
3	Isabelle	LE SAINT	P	Alain	CHARBONNEL	
3	Patrick	BOSQUET	P	Bernard	VIEL	
3	Jean-Charles	BOSSARD	A	Denis	LEBOUTEILLER	
3	Patrick	NIOBEY	A	Catherine	HERSENT	
3	Nelly	LELIÈVRE	P	Daniel	LÉCUREUIL	
3	Patricia	LECOMTE	A	Alexis	LAISNÉ	
3	Alain	BRIÈRE	P	Gaylord	NIOBEY	
3	Justin	DICKSON	A	Marc	HAMEAU	
4	Daniel	VESVAL	P	Michel	LHUIILLIER	
4	Pascal	RENOUF	P	Christian	MENARD	
4	Denis	HUBERT	A	Patrice	GUÉRIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Béatrice	GOSSELIN	
5	Jacky	VAYER	P	Yohann	LECHEVALIER	
5	Patrick	LEBOUTEILLER	P	Pascal	LANGLOIS	
5	Emmanuelle	BOUILLON	A	Pascal	BARBET	
5	Pascal	GERVAISE	A	Harold	HOREL	
5	Hubert	GUILLOTTE	A	Hervé	AGNES	
5	Daniel	LEFRANC	A	Philippe	D'ANTERROCHES	
5	Jacky	BIDOT	A	Régis	BOUDIER	
6	Jean-Claude	BRAUD	P	Elisabeth	DEVI	

6	Pascal	LANGLOIS	P	Yolande	MARIE	P
6	Louis	JANNIERE	P	François	CAPPELAERE	
6	Samuel	CULLERON	A	Marius	LAVARDE	
6	Alain	LENESLEY	P	Patrice	LEPAGE	
6	Régis	LIÉGEARD	P	Jennifer	ÉNÉE	
6	Jean-Charles	ÉNOT	P	Roland	BOULANGER	
6	Jacques	CIROU	P	Mélanie	THIÉBOT	
6	Jean-Claude	LEGRAVEREND	P	Boris	LAISNEY	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	A	Loïc	RENIMEL	
7	Roland	MARESCQ	P	Simone	EURAS	
7	Guy	PAREY	P	Quentin	GALLOIS	
7	Guy	CLOSET	Ex	Vianney	DU PENHOAT	
7	Alain	YVON	P	Dominique	SIMON	
8	Carles	DUPONT	Ex	Dominique	MESNIL	
8	Hubert	LHONNEUR	A	Gilbert	LETERTRE	
8	Hubert	ÉNOT	P	Maxime	REGNAULT	
8	Lionnel	LEPOURRY	Ex	Sophie	CARDINE	
9	Jacques	LECOQ	P	Michel	JOURDAN	
9	Gilbert	DOUCET	A	Françoise	BERTRAND	
9	Jean-Pierre	LEMYRE	A	Nicolas	POISSON	
9	Daniel	HOUVET	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Philippe	LE CLECH	A	Yves	ASSELINE	
10	Hubert	DUBOST	P	Robert	ROUCAN	
10	Auguste	LE BLOND	P	Pierre	TOLLEMER	
10	Alain	LECHEVALIER	P	Olivier	ROSE	
10	Bruno	SANSON	A	Allain	COSSÉ	
10	Georges	HELAQUET	A	Jean-Yves	RIBET	
10	Gilbert	CHODORGE	P	Cindy	PROOST	
11	Dominique	FLAMBARD	P	Christiane	LAISNEY	P
11	Hélène	BESNARD	A	Sébastien	LANGLOIS	
11	Christian	FAUDEMÉR	P	Gilbert	VILLETTE	
11	Vincent	KRESSMANN	P	Michel	ALIX	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Rémi	COUSIN	
11	Christophe	LELIÈVRE	P	Norbert	BABIN DE LIGNAC	

M. le Président fait état de 2 pouvoirs :

- Monsieur DICKSON (secteur 3) donne procuration à Monsieur BRIÈRE (secteur 3)
- Monsieur LEPOURRY (secteur 8) donne procuration à Monsieur BRAUD (secteur 6)
- Monsieur HERPIN (secteur 2) donne procuration à Monsieur VESVAL (secteur 4)

Assistaient également à la séance :

- ▶ Monsieur Pascal DEBOISLOREY (Directeur Général des Services),
- ▶ Monsieur David PIEDAGNEL (Directeur Général Adjoint),
- ▶ Monsieur Olivier LEVAVASSEUR (Responsable du Pôle Ressources Humaines et Assemblée),
- ▶ Monsieur John RAULT (Responsable du Pôle Commande Publique et Juridique)
- ▶ Madame Élodie LACROIX (Assistante du Pôle Commande Publique et Juridique)

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 9 heures 40 et remercie les 40 délégués présents sur les 70 titulaires et suppléants que comprend le Comité Syndical.

Monsieur Fabrice DESPREZ (Secteur 11) est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

▶ Vie Syndicale	5
▶ Approbation compte rendu du Comité Syndical du 14 octobre 2021	
▶ Élection du 11 ^{ème} Vice-Président et de son suppléant	
▶ Adhésion de Villedieu Intercom au titre de la compétence Infrastructure de recharge à l'usage des véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène	
▶ Guide tarifaire 2022	
▶ Conventions et marchés	9
▶ Convention ASTRE SERVICES 2022	
▶ Avenant relatif à la mise à jour du périmètre contrat de concession Gaz GRDF	
▶ Avenant n°3 au marché de travaux ER/EP	
▶ Convention aVENir – ENEDIS pour les données IRVE	
▶ Convention TEN/ Région Normandie	
▶ Convention de transfert des droits et obligations pour le périmètre de CHAUSEY	
▶ Convention de mise à disposition de tablettes numériques aux membres du Comité Syndical	
▶ Transfert de compétence	15
▶ Transferts EP	
▶ Transferts IRVE	
▶ Transferts Gaz	
▶ Finances	18
▶ Décision modificative n°2	
▶ Modification des Autorisations de Programmes et de Crédits de Paiement	
▶ Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022	
▶ Reversement TCCFE Villedieu Les Poêles - Rouffigny	
▶ Énergies	25
▶ Contrat de vente de chaleur produite par la chaufferie bois de Coutances	
▶ Ressources Humaines	28
▶ Création d'un poste d'adjoint administratif Travaux Neufs	
▶ Adhésion au contrat de groupe d'assurances des risques statutaires du Centre de Gestion de la Manche	
▶ Informations diverses	30

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- ▶ **Marché d'études : audits énergétiques et études de substitution de chaufferie dans le cadre des travaux de remplacement de chaudières**

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Vie Syndicale

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 avril 2021.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD demande s'il y a des observations au compte-rendu de la réunion du comité du 14 octobre 2021.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres concernés.

2. Élection du 11^{ème} Vice-Président et de son suppléant

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que suite à leur révision statutaire du 29 juin 2021, VILLEDIEU INTERCOM a restitué la compétence « électrification » à ses 27 communes membres.

Le 22 novembre dernier, les membres du secteur concerné (le n°4) ont désigné leurs nouveaux délégués au Comité Syndical :

- Délégués titulaires : Messieurs Denis HUBERT, Pascal RENOUF et Daniel VESVAL ;
- Délégués suppléants : Messieurs Michel LHULLIER, Christian MENARD et Patrice GUERIN.

Conformément aux statuts du Syndicat, il y a lieu de désigner, au sein de l'assemblée, le 11^{ème} vice-président qui siégera au Bureau Syndical.

Monsieur le Président fait appel à 2 scrutateurs. Messieurs Serge HEURTIER GUEGUEN et Jean-Charles ENOT se portent volontaires. Il invite ensuite les candidats à se présenter à l'assemblée et à exposer leurs motivations.

A l'issue du vote :

Monsieur Daniel VESVAL est élu 1^{ère} vice-président avec 40 voix

Monsieur Pascal RENOUF est élu suppléant au Bureau avec 39 voix.

3. Adhésion de Villedieu Intercom au titre de la compétence Infrastructure de recharge à l'usage des véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD informe le Comité Syndical de la volonté de Villedieu Intercom d'adhérer au SDEM50 au titre de la compétence « Infrastructure de recharge à l'usage de véhicules au gaz ou hydrogène ».

Villedieu Intercom a délibéré favorablement pour ce transfert le 14 octobre 2021 et, conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du Syndicat.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter le transfert de la compétence précitée au SDEM50*

4. Guide tarifaire 2022

Rapporteurs : Messieurs MARESCQ et PIEDAGNEL

Le guide tarifaire du SDEM50 est réparti par chapitres et répertorie l'ensemble des prestations du Syndicat en fonction de la classification des communes adhérentes. Pour l'année 2022, des modifications sont proposées aux membres du Comité Syndical :

- Changement de classification des communes de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS et PÉRIERS ;
- Dans le chapitre « Informations relatives aux aides du SDEM50 » prévoir l'application des frais de gestion pour les dossiers de sinistres (5,3%) ;
- Dans le chapitre « Réseau électrique » :
 - Suppression de la notion d'intervention complémentaire pour la réalisation de génie civil et l'indiquer en « renvoi »
 - Précision de la notion de sécurisation

- Diviser le forfait global de raccordement de lotissements en 2 (un forfait pour la desserte en réseau à 1 200€/lot et un forfait pour la réalisation de branchements à 800 €/lot)
 - Simplifier le barème pour en faciliter la lecture (arrondir les montants des forfaits, fusionner les items semblables ...)
 - Revaloriser la participation financière des communes à la maintenance
 - Inciter les communes à opter pour la formule préventive au dépens de la formule de base (augmentation moyenne de 4%, « prime » à l'efficacité énergétique ciblée exclusivement pour les communes en forfait préventif, ne plus proposer la formule de base aux nouvelles adhésions ...)
 - Élargir les aides à la rénovation aux luminaires SHP énergivores (4 300 lanternes du parc géré par le SDEM50 sont ciblées par l'aide à la rénovation ; fixation d'un plafond annuel d'aide à la rénovation)
 - Prévoir la prise en charge des dépenses non couvertes par les assurances (distinguer les sinistres routiers avec tiers connus ou non ; les autres sinistres –intempéries, vandalisme, vol ...- le guide actuel prévoit une prise en charge à 100% des communes -50 000€ pour l'année 2021-)
 - Mutualisation des sinistres « autres » au niveau de toutes les communes réparties en fonction du nombre de points lumineux, ce montant serait inclus dans les participations forfaitaires de maintenance, le coût serait d'1,32 €/ point lumineux ;
- Dans le chapitre « Concession Gaz » prévoir la possibilité d'une participation du SDEM50 aux extensions de réseau ;
- Dans le chapitre « Efficacité énergétique » :
- Suppression du POST CEP et remplacement par des diagnostics et suivi énergétique
 - Création d'un sous chapitre « Suivi énergétique »
 - Regroupement des actions d'accompagnements à la rénovation énergétique
 - Modification de la valorisation des CEE ;
- Dans le chapitre « Énergies renouvelables » suppression du seuil des projets et ajout des mesures d'accompagnement à la méthanisation ;
- Le chapitre « IRVE » sera remplacé par « Mobilité durable » et regroupera les IRVE et la mobilité GNV et hydrogène ;

- Dans le chapitre « Sensibilisation » : suppression des visites du parcours de l'énergie et ajout des animations GAIA.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver le guide tarifaire 2022 du SDEM50 incluant les modifications apportées,*
- *D'autoriser, le cas échéant, le Bureau Syndical à attribuer et à préciser les conditions de réalisation techniques des participations financières prévues au sein du guide tarifaire 2022.*

Conventions et marchés

5. Convention ASTRE SERVICES 2022

Rapporteur : Monsieur LECOQ

Monsieur LECOQ présente le bilan du partenariat entre ASTRE SERVICES et le SDEM50, concernant la précarité énergétique, débuté en 2017 pour accompagner les habitants dans la gestion de leur budget énergétique.

L'année 2021 a démontré un succès des permanences ASTRE SERVICES avec, 89 contacts pour la permanence de Coutances, 102 pour celle d'Avranches et 99 pour celle de Quettehou. En plus de ces permanences, 4 réunions d'information collective et de sensibilisation aux économies d'énergies ont eu lieu ainsi que, des interventions conjointes SDEM50/ ASTRE SERVICES lors de la semaine de la précarité.

Au vu de ce succès, le SDEM50 souhaite reconduire sa convention avec ASTRE SERVICES pour l'année 2022 en apportant quelques modifications :

- Mise en place d'une nouvelle permanence à Bricquebec-en-Cotentin en plus des 3 permanences existantes à Quettehou, Coutances et Avranches ;
- Requalification juridique du partenariat avec ASTRE SERVICES en subvention avec signature d'une convention d'objectifs de par les enjeux financiers que représente ce dernier (article 59 de la loi du 31 juillet 2014 relative à la subvention des associations). Ce changement juridique sera effectué auprès de l'association au travers d'un formulaire officiel et d'une convention d'objectifs à atteindre, adaptés au contexte local ;
- L'organisation de nouvelles actions promotionnelles ;
- Le coût annuel de la contribution financière du SDEM50 sera de 38 352€ pour l'année 2022 avec l'ajout d'une nouvelle permanence.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association ASTRE SERVICES pour l'année 2022.*

6. Avenant de mise à jour du périmètre du contrat de concession Gaz GRDF

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD note que, suite aux délibérations du 14 octobre et du 9 décembre 2021, le Comité Syndical aura entériné le transfert de la compétence de distribution publique de gaz des communes de CHANTELOUP, FLEURY, ISIGNY-LE-BUAT, SIDEVILLE, CERENCES, GAVRAY SUR SIENNE, SAINT GEORGES MONTCOQ, VESLY et LA HAGUE.

Le contrat de concession conclu avec GRDF le 31 décembre 2019 prévoit que tout transfert de compétence postérieur à la signature de la convention entraînera l'entrée en vigueur des stipulations de cette dernière sur le territoire de la commune sous réserve qu'il soit procédé à la signature d'un avenant.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser M. le Président à signer un avenant au contrat de concession existant avec GRDF, ayant pour objet la modification du périmètre de la Convention, afin d'y intégrer les communes déjà desservies listées ci-avant.*

7. Avenant n°3 du marché de travaux ER/EP

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que fin 2020, le syndicat professionnel des entreprises de la transition énergétique et numérique (SERCE) a souhaité sensibiliser le SDEM50 sur l'impact de la crise sanitaire sur la trésorerie des entreprises titulaires du marché de travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication du SDEM50.

De ce fait, le Comité Syndical par délibération du 16 décembre 2020, a décidé de conclure un avenant au marché de travaux permettant de mettre en place des mesures particulières pour l'exercice 2021 afin d'améliorer la trésorerie des entreprises :

- Augmentation du montant de l'avance (de 5 à 10%) ;
- Suppression de la garantie de l'avance ;
- Augmentation de l'acompte au démarrage du chantier (de 20 à 40%).

Le 17 septembre dernier, le SERCE a sollicité, par courrier, la reconduction de ces mesures pour l'année 2022. Ces demandes, soumises pour avis aux commissions « travaux » et « administration – finances » du SDEM50, ont reçu un avis favorable de ces dernières.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°3 au marché de travaux ER/EP.*

8. Convention aVENir avec ENEDIS concernant les données IRVE

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Le projet aVENir est piloté par ENEDIS et fédère 11 partenaires industriels et économiques. Il a pour enjeu l'accompagnement et le développement de la mobilité électrique à grande échelle avec des objectifs visés comme suit :

- Expérimenter les différentes solutions de pilotage de bornes de recharge et leurs interfaçages ;
- Tester des solutions de recharge intelligente ;
- Évaluer les opportunités apportées par les véhicules électriques pour la gestion des flexibilités locales.

Afin de disposer d'une vision d'ensemble des recharges des véhicules électriques en temps réel et prévisionnel, le projet nécessite le recueil d'informations liées à la recharge des véhicules sur les installations existantes (horodatage des sessions de recharge, les données techniques liées à ces recharges, aucune donnée liée à l'utilisateur directement).

À ce titre Enedis propose au SDEM50 de signer une convention afin de recueillir les données des bornes exploitées par le Syndicat. Ces données permettraient de modéliser les besoins de production d'électricité en fonction de la recharge des véhicules électriques, en tenant compte des critères précités.

Cette convention représente une opportunité pour le SDEM50 de recueillir sans coût les courbes de recharges journalières pour chacune des bornes exploitées, nous permettant d'alimenter l'étude de réalisation du schéma directeur.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser M. le Président à signer la convention aVENir avec Enedis*

9. Convention TEN/ Région Normandie

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle aux membres du Comité, qu'en 2019 les syndicats membres du TEN, ont conventionné avec la Région pour engager conjointement des actions autour de la transition énergétique.

Cette convention, arrivant à échéance fin 2021, doit être renouvelée avec pour objet la confirmation des orientations générales du partenariat pour la période 2022-2026 selon les conditions suivantes :

- Accompagner les territoires dans leur transition énergétique ;
- Développer les actions de sobriété et d'efficacité énergétique ;
- Développer la production d'énergies renouvelables et
- Développer les mobilités bas-carbone en Normandie.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser M. le Président à signer la convention précitée.*

10. Convention de transfert des droits et obligations pour le périmètre de CHAUSEY

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY explique aux membres du Comité que le contrat de concession, signé en juillet 2020, a acté les obligations et devoirs d'EDF SEI comme concessionnaire de droit sur la ZNI Chausey.

Il est maintenant nécessaire d'effectuer le transfert des actifs/passifs au 1^{er} janvier 2021, dans les comptes d'EDF SEI, ce transfert, étant sans impact sur la valeur des actifs/passifs, ne devrait pas générer de nouveaux droits pour le SDEM50.

Cette transaction, s'effectuant entre 2 entités juridiques distinctes, doit être documentée à travers une convention « sui generis » pour sécuriser l'opération. Cette convention doit être tripartite entre EDF/Enedis/AODE afin d'assurer aux tiers la prise de connaissance de l'AODE, premier concerné.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser M. le Président à signer la convention tripartite EDF/Enedis/SDEM50, fixant les conditions du transfert par Enedis à EDF des droits et obligations résultant de la Convention d'Origine, relatifs à la gestion des réseaux de distribution et notamment des actifs et passifs, sur le périmètre de l'archipel de Chausey.*

11. Convention de mise à disposition de tablettes numériques aux membres du Comité Syndical

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que conformément à l'article L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout membre d'une assemblée délibérante a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la collectivité qui font l'objet d'une délibération.

À cette fin, le Syndicat assure la diffusion de l'information auprès de ses membres par les moyens matériels qu'il juge les plus appropriés. Étant dans une politique de dématérialisation des procédures (envoi des convocations électroniquement), il est proposé de doter les élus volontaires, et non équipés dans le cadre d'un autre de leur mandat, d'une tablette numérique.

Cette tablette sera mise à disposition des délégués syndicaux à titre gracieux jusqu'à l'échéance de leur mandat, date à laquelle elle sera restituée au Syndicat, de même dans le cas d'une démission ou d'un départ.

Les modalités d'usage seront définies dans une convention signée par chacun des bénéficiaires.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver le principe d'équipement des délégués en tablette numérique*
- *D'autoriser M. le Président à signer les conventions de mise à disposition avec chacun des élus concernés.*

12. Marché d'études : Audits énergétiques et études de substitution de chaufferie

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY rappelle au Comité que le SDEM50 est lauréat, avec Coutances Mer et Bocage, de l'appel à projet « MERISIER » dans le cadre du programme ACTEE proposé par la FNCCR. Cet appel à projet permet d'obtenir des financements (plafonnés à 90 000€) pour des actions d'efficacité énergétique. La CMB a prévu d'intervenir sur l'ensemble de ses écoles et le SDEM50, pour sa part, interviendra sur l'ensemble du territoire de ses adhérents.

Le 14 octobre dernier, le Comité Syndical a autorisé, par délibération, le lancement d'un groupement de commande avec la CMB pour la mise en œuvre conjointe d'un

accord-cadre multi-attributaire à bons de commande pour la réalisation d'audits énergétiques et d'études de substitutions de chaufferies vétustes.

La demande d'audits énergétiques ayant quadruplé depuis le recensement initial (30 audits au départ pour 115 aujourd'hui), il est proposé de reprendre une délibération modifiant le montant maximum du lot concerné (lot n°1 – audits énergétiques) et de prévoir que le nombre de titulaires sélectionnés passe de 3 à 5 bureaux d'études afin de répondre aux demandes.

Les conditions de la consultation modifiée se présentent comme suit :

- ▶ Type de procédure : APPEL D'OFFRES OUVERT
- ▶ ESTIMATIF TOTAL (besoins SDEM50/CMB) et allotissement retenu :
 - ▶ LOT 1 (audits énergétiques) : 320 000 € HT maximum (contre 180 000 € initialement) (115 audits SDEM50 / 15 audits CMB)
 - ▶ LOT 2 : Etudes de substitutions de chaufferies et mise en œuvre de GTC-GTB (LOT 2) = 180 000 € HT maximum (34 études SDEM50 / 24 études CMB)
- ▶ Nombre de titulaires par lot :
 - ▶ 5 maximum pour lot 1 (contre 3 initialement)
 - ▶ 3 pour le lot 2
- ▶ Il est donc proposé au Comité Syndical :
 - ▶ D'autoriser le lancement de la procédure de consultation
 - ▶ D'autoriser M. le Président à signer la convention de groupement de commandes avec Coutances Mer et Bocage.
 - ▶ D'autoriser M. le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver les changements apportés à la consultation*
- *D'augmenter le montant maximum du lot n°1 audits énergétiques de 180 000 € HT à 320 000 € HT.*

Transfert de compétence

13. Transfert Éclairage Public

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD informe le Comité qu'à ce jour, 235 communes ont transféré leur compétence « éclairage public » au SDEM50, dont 31 communes nouvelles.

Le syndicat gère un patrimoine de 38 044 points lumineux répartis comme suit :

- 79 communes sous la formule de base, représentant 8 472 points lumineux
- 155 communes sous la formule préventive, représentant 29 572 points lumineux

Par délibération du Conseil Municipal les communes suivantes ont décidé du transfert de la compétence « éclairage public » au SDEM50 :

COMMUNE	DATE DELIBERATION	FORMULE	NOMBRE DE LUMINAIRES
SAINTE CECILE	24/02/2021	Préventive	140
SAINT SENIER SOUS AVRANCHES	10/09/2021	Préventive	408
SAINT MAURICE EN COTENTIN	13/04/2021	Préventive	24
TANIS	07/06/2021	Préventive	54
GORGES	27/07/2021	Préventive	33
BACILLY	29/05/2021	Préventive	49
SAINT PIERRE D'ARTHEGLISE	04/06/2021	Préventive	8
FLAMANVILLE	10/06/2021	Préventive	694
SAINT GEORGES MONTCOCQ	01/07/2021	Préventive	144
PIERREVILLE	21/01/2021	Préventive	30
SAINT GERMAIN LE GAILLARD	22/09/2021	Préventive	51

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du Syndicat.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter le transfert de la compétence « éclairage public » au SDEM50 des communes précitées en date du 1^{er} janvier 2022.*

14. Transferts IRVE

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD informe le Comité qu'à ce jour 83 communes ont transféré leur compétence « création et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques » au SDEM50, dont 35 communes nouvelles.

Par délibération du Conseil Municipal, les communes ci-dessous ont décidé du transfert de la compétence IRVE au SDEM50 :

COMMUNES	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL
ANCTOVILLE SUR BOSCOQ	01/12/2021
ANNEVILLE EN SAIRE	09/11/2021
ANNOVILLE	18/11/2021
BAUPTÉ	22/11/2021
BEAUVOIR	28/10/2021
BLAINVILLE SUR MER	18/11/2021
BRETTEVILLE SUR AY	05/11/2021
BRICQUEBOSCQ	10/11/2021
BRICQUEVILLE SUR MER	23/11/2021
BUAIS-LES-MONTS	18/10/2021
CAMETOIRS	26/11/2021
CARANTILLY	25/11/2021
CEAUX	23/11/2021

COMMUNES	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL
COLOMBY	22/11/2021
CONDE SUR VIRE	04/11/2021
VICQ-SUR-MER	03/11/2021
FEUGERES	08/11/2021
LA FEUILLE	26/11/2021
GONNEVILLE-LE THEIL	18/11/2021
LE GRAND CELLAND	23/11/2021
GRATOT	17/11/2021
HAMELIN	15/11/2021
LA HAYE	16/11/2021
HEAUVILLE	29/11/2021
LESSAY	17/11/2021
LE MESNIL VENERON	16/11/2021

COMMUNES	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL
LE MESNIL VILLEMANT	18/11/2021
MILLIERES	10/11/2021
MOULINES	16/11/2021
MUNEVILLE LE BINGARD	15/11/2021
MUNEVILLE SUR MER	23/11/2021
NICORPS	18/11/2021
ST AUBIN DES PREAUX	18/11/2021
LE PLESSIS-LASTELLE	15/11/2021
QUETTEHOU	15/11/2021
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	15/11/2021
RAUVILLE LA PLACE	22/11/2021
ROCHEVILLE	19/10/2019
RONCEY	22/11/2021
ST DENIS LE VETU	22/11/2021

COMMUNES	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL
ST GERMAIN DE TOURNEBUT	25/11/2021
ST GERMAIN SUR AY	18/11/2021
ST HILAIRE DU HARCOUET	27/09/2021
ST JEAN LE THOMAS	14/10/2021
ST MARTIN D'AUBIGNY	16/11/2021
ST MARTIN DE BONFOSSE	16/11/2021
ST OVIN	18/11/2021
SAUSSEY	18/11/2021
SAVIGNY LE VIEUX	04/11/2021
SOTTEVAST	28/10/2021
LE TEILLEUL	18/11/2021
LE VAL ST PÈRE	18/11/2021
YVETOT BOCAGE	16/11/2021

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert de compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du Syndicat.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter le transfert de la compétence IRVE au SDEM50 des communes précitées en date du 9 décembre 2021.*

15. Transfert Gaz

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Par délibération les communes de CERENCES (25/10/2021), GAVRAY SUR SIENNE (05/10/2021), SAINT GEORGES MONTCOQ (21/10/2021), LA HAGUE (12/10/2021) et VESLY (01/10/2021) ont décidé du transfert de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique de Gaz » au SDEM50.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du Syndicat.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter le transfert de la compétence Gaz au SDEM50 des communes précitées,*
- *De les intégrer au contrat de concession du SDEM50 au 1^{er} janvier 2022.*

Finances

16. Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur NOCQUET rappelle que le 8 avril 2021 le Comité a retenu les montants à inscrire au budget primitif de 2021.

Après une première modification budgétaire le 14 octobre dernier, et avant de terminer l'exercice budgétaire, il conviendrait de procéder à une dernière modification budgétaire tel que présenté ci-après :

Objet	Détail	Dépenses nouvelles	Recettes nouvelles	Equilibre de l'écriture
BUDGET PRINCIPAL				
Intégration de la 1ère échéance de l'emprunt contracté pour la construction du nouveau siège du SDEM50	Remboursement de la 1ère annuité (capital et intérêts) et paiement des intérêts courus non échus (ICNE) de la 2ème annuité de l'emprunt contracté pour la construction du nouveau siège du SDEM50, suite à son déblocage au 25/08/2021 dans le but de garantir un taux d'intérêt intéressant	Remboursement du capital 45 000,00 €	-	Equilibre de l'opération par réduction des dépenses imprévues inscrites en section d'investissement
	(pour rappel : taux fixe de 0,80% sur une durée de remboursement de 20 ans)	Remboursement des intérêts et ICNE 11 000,00 €	-	Equilibre de l'opération par l'inscription des recettes supplémentaires constatées, en section de fonctionnement, au titre des pénalités imputées aux entreprises pour retard dans l'exécution des travaux

Objet	Détail	Dépenses nouvelles	Recettes nouvelles	Equilibre de l'écriture
BUDGET PRINCIPAL				
Pénalités entreprises imputées pour retard dans l'envoi du dossier de facturation ou dans l'exécution de travaux	Inscription des recettes supplémentaires constatées au titre des pénalités entreprises imputées pour retard dans l'envoi du dossier de facturation ou dans l'exécution de travaux, et revalorisation du montant reversé aux communes membres lors de retard d'exécution travaux (selon conditions fixées par le comité syndical).	10 000,00 €	21 000,00 €	Opération excédentaire (versement aux communes selon éligibilité des travaux concernés et au prorata de leur participation aux travaux) permettant de financer les dépenses supplémentaires en section de fonctionnement induites par le remboursement de la 1ère annuité d'emprunt du nouveau siège
DTMO CONDE SUR VIRE - Travaux d'installation d'éclairage public	Dans le cadre de l'optimisation de travaux d'effacement des réseaux sur la commune de CONDE SUR VIRE, il a été convenu que le SDEM50 assurerait les travaux d'éclairage public. La commune n'ayant pas transféré sa compétence, elle remboursera la totalité des frais engagés par le syndicat à ce titre, y compris frais de Maîtrise d'Oeuvre interne au syndicat.	60 000,00 €	60 000,00 €	L'opération s'équilibre seule en section d'investissement, la commune remboursera la totalité des frais engagés par le SDEM50 au titre des travaux d'EP. Les écritures issues de la facturation à la commune des frais de maîtrise d'œuvre interne au syndicat seront équilibrées par revalorisation des dépenses imprévues en section de fonctionnement.

Les modifications budgétaires correspondantes se présentent comme suit :

Dépenses

Recettes

Chap	Fonction	Compte	Désignation	Montant	Chap	Fonction	Compte	Désignation	Montant
 FONCTIONNEMENT									
66	020	66111	Remboursement des intérêts de la 1ère échéance de l'emprunt contracté pour la construction du nouveau siège	8 300,00 €					
66	020	66112	Paiement des intérêts courus non échus au 31/12/2021 de la 2nde échéance de l'emprunt contracté pour la construction du nouveau siège	2 700,00 €					
67	020	6718	Reversement des pénalités entreprises (imputées pour des retards d'exécution travaux) aux communes membres	10 000,00 €	77	020	7711	Pénalités entreprises perçues (imputées pour des retards d'exécution travaux)	21 000,00 €
022	01	022	Dépenses imprévues de fonctionnement (montant avant DM2 : 185 000€)	2 600,00 €	042	821	721	DTMO CONDE SUR VIRE - Travaux d'installation d'éclairage public - MOE	2 600,00 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement				23 600,00 €	TOTAL Recettes de fonctionnement				23 600,00 €

 INVESTISSEMENT									
16	020	1641	Remboursement du capital de la 1ère échéance de l'emprunt contracté pour la construction du nouveau siège	45 000,00 €					
020	01	020	Dépense imprévues d'investissement (montant au BP21+DM1 : 160 000€)	-45 000,00 €					
458...	821	4581225	DTMO CONDE SUR VIRE - Travaux d'installation d'éclairage public	57 400,00 €	458...	821	4582225	DTMO CONDE SUR VIRE - Travaux d'installation d'éclairage public	60 000,00 €
040	821	4581225	DTMO CONDE SUR VIRE - Travaux d'installation d'éclairage public - MOE	2 600,00 €					
TOTAL Dépenses d'investissement				60 000,00 €	TOTAL Recettes d'investissement				60 000,00 €

Objet	Détail	Dépenses nouvelles	Recettes nouvelles	Equilibre de l'écriture
BUDGET ANNEXE 02 RC				
Intégration de la 1ère échéance de l'emprunt contracté pour la construction de 2 chaufferies bois	Remboursement de la 1ère annuité (capital et intérêts) et paiement des intérêts courus non échus (ICNE) de la 2ème annuité de l'emprunt contracté pour la construction des chaufferies bois de COUTANCES et JUVIGNY LES VALLEES, suite à son déblocage au 25/08/2021 dans le but de garantir un taux d'intérêt intéressant (pour rappel : taux fixe de 0,80% sur une durée de remboursement de 20 ans)	Remboursement du capital 7 300,00 €	-	Equilibre de l'opération par réduction des dépenses de travaux de construction de chaufferies bois suite au décalage dans le temps de certains projets
		Remboursement des intérêts et ICNE 2 000,00 €	-	Equilibre de l'opération par réduction des dépenses de fournitures non stockables suite au décalage dans le temps de certains projets et par conséquent de leur mise en service
DTMO LESSAY - Création d'un local de rangement accolé à la chaufferie bois déchiqueté	Dans le cadre de l'optimisation des travaux de construction de la chaufferie bois de LESSAY, il a été convenu que le SDEM50 assurerait les travaux de construction d'un local de rangement, à la demande de la commune, accolé à la chaufferie bois. Cependant, ce local n'entrant pas dans la compétence réseaux de chaleur, la commune remboursera la totalité des frais engagés par le SDEM50 à ce titre.	33 000,00 €	33 000,00 €	L'opération s'équilibre seule, la commune remboursera la totalité des frais engagés par le SDEM50 au titre du local

Objet	Détail	Dépenses nouvelles	Recettes nouvelles	Equilibre de l'écriture
BUDGET ANNEXE 02 RC				
DTMO ST GERMAIN SUR AY - Création d'un réseau de chauffage secondaire destiné à alimenter la mairie	Dans le cadre de l'optimisation des travaux de construction de la chaufferie bois de ST GERMAIN SUR AY, il a été convenu que le SDEM50 assurerait les travaux de construction d'un réseau de chauffage secondaire destiné à alimenter la mairie, à la demande de la commune. Cependant, ce réseau secondaire n'entrant pas dans la compétence réseaux de chaleur (limitée au réseau primaire), la commune remboursera la totalité des frais engagés par le SDEM50 à ce titre.	26 000,00 €	26 000,00 €	L'opération s'équilibre seule, la commune remboursera la totalité des frais engagés par le SDEM50 au titre du réseau secondaire

Les modifications budgétaires correspondantes se présentent comme suit :

Dépenses				Recettes			
Chap	Compte	Désignation	Montant	Chap	Compte	Désignation	Montant
FONCTIONNEMENT							
66	66111	Remboursement des intérêts de la 1ère échéance de l'emprunt contracté pour la construction de 2 chaufferies bois	1 500,00 €				
66	66112	Paiement des intérêts courus non échus au 31/12/2021 de la 2nde échéance de l'emprunt contracté pour la construction de 2 chaufferies bois	500,00 €				
011	6061	Fournitures non stockables	-2 000,00 €				
TOTAL Dépenses de fonctionnement			0,00 €	TOTAL Recettes de fonctionnement			0,00 €
INVESTISSEMENT							
16	1641	Remboursement du capital de la 1ère échéance de l'emprunt contracté pour la construction de 2 chaufferies bois	7 300,00 €				
4581	4581001	DTMO LESSAY - Création d'un local de rangement accolé à la chaufferie bois déchéqueté (dépenses TTC)	33 000,00 €	4582	4582001	DTMO LESSAY - Création d'un local de rangement accolé à la chaufferie bois déchéqueté (participation commune)	33 000,00 €
4581	4581002	DTMO ST GERMAIN SUR AY - Création d'un réseau de chauffage secondaire destiné à alimenter la mairie (dépenses TTC)	26 000,00 €	4582	4582002	DTMO ST GERMAIN SUR AY - Création d'un réseau de chauffage secondaire destiné à alimenter la mairie (participation commune)	26 000,00 €
23	2315	Travaux de construction de chaufferies bois (ajustement)	-7 300,00 €				
TOTAL Dépenses d'investissement			59 000,00 €	TOTAL Recettes d'investissement			59 000,00 €

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver cette décision modificative n°2 du budget primitif.*

17. Modification des Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur NOCQUET indique que, le 14 octobre dernier, le Comité Syndical a procédé à un premier ajustement des montants des autorisations de programmes et crédits de paiement relatifs aux travaux engagés en 2018, 2019, 2020 et 2021.

Avant de terminer l'exercice, il conviendrait de :

- Procéder à un nouvel ajustement de ces montants tel que présenté ci-après. Ces modifications n'ont pas d'impact budgétaire et ne concernent pas l'AP 2018 ni les CP associés ;
- Fixer le montant des AP 2022 et les CP associés afin d'engager les travaux 2022 sans attendre le vote du budget.

AP 2019

AP Opération	Montant des AP				Montant des CP					
	Montant Voté le 14/10/2021		Montant Proposé		Crédits de paiement antérieurs réalisés		Crédits de paiement 2021 votés le 14/10/2021		Crédits de paiement 2021 proposés	
	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT
AP_ER_2019	15 880 000,00 €	13 233 500,00 €	15 880 000,00 €	13 233 500,00 €	15 250 000,00 €	12 708 300,00 €		525 200,00 €		525 200,00 €
Effacement	5 573 600,00 €	4 644 700,00 €	5 573 600,00 €	4 644 700,00 €	5 380 000,00 €	4 483 200,00 €		161 500,00 €		161 500,00 €
Extension coll	1 538 000,00 €	1 281 700,00 €	1 538 000,00 €	1 281 700,00 €	1 410 000,00 €	1 175 000,00 €		106 700,00 €		106 700,00 €
Extension ind	1 970 000,00 €	1 641 700,00 €	1 970 000,00 €	1 641 700,00 €	1 940 000,00 €	1 616 700,00 €		25 000,00 €		25 000,00 €
Renforcement	2 796 400,00 €	2 330 400,00 €	2 796 400,00 €	2 330 400,00 €	2 680 000,00 €	2 233 400,00 €		97 000,00 €		97 000,00 €
Sécurisation	4 002 000,00 €	3 335 000,00 €	4 002 000,00 €	3 335 000,00 €	3 840 000,00 €	3 200 000,00 €		135 000,00 €		135 000,00 €
AP_FT_2019	1 343 000,00 €		1 343 000,00 €		1 330 000,00 €		13 000,00 €		13 000,00 €	
Orange	457 000,00 €		457 000,00 €		450 000,00 €		7 000,00 €		7 000,00 €	
SDEM	886 000,00 €		886 000,00 €		880 000,00 €		6 000,00 €		6 000,00 €	
AP_EP_2019	5 107 000,00 €		5 022 000,00 €		4 860 000,00 €		247 000,00 €		162 000,00 €	
Efficacité NRI	610 000,00 €		610 000,00 €		590 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €	
Sécurisation	1 530 000,00 €		1 510 000,00 €		1 450 000,00 €		80 000,00 €		60 000,00 €	
Neuf	2 967 000,00 €		2 902 000,00 €		2 820 000,00 €		147 000,00 €		82 000,00 €	

AP 2020

AP Opération	Montant des AP				Montant des CP							
	Montant Voté le 14/10/2021		Montant Proposé		Crédits de paiement antérieurs réalisés		Crédits de paiement 2021 votés le 14/10/2021		Crédits de paiement 2021 proposés		Crédits de paiement 2022 proposés	
	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT
AP_ER_2020	12 870 000,00 €	10 725 000,00 €	12 744 000,00 €	10 620 000,00 €	6 920 000,00 €	5 766 500,00 €		4 958 500,00 €		4 733 500,00 €		120 000,00 €
Effacement	3 004 000,00 €	2 503 300,00 €	2 955 960,00 €	2 463 300,00 €	1 600 000,00 €	1 333 300,00 €		1 170 000,00 €		1 100 000,00 €		30 000,00 €
Extension coll	1 054 000,00 €	878 300,00 €	1 053 960,00 €	878 300,00 €	520 000,00 €	433 300,00 €		445 000,00 €		445 000,00 €		
Extension ind	1 512 000,00 €	1 260 000,00 €	1 522 200,00 €	1 268 500,00 €	600 000,00 €	500 000,00 €		768 500,00 €		768 500,00 €		
Renforcement	4 000 000,00 €	3 333 400,00 €	3 935 880,00 €	3 279 900,00 €	2 400 000,00 €	1 999 900,00 €		1 333 500,00 €		1 250 000,00 €		20 000,00 €
Sécurisation	3 300 000,00 €	2 750 000,00 €	3 276 000,00 €	2 730 000,00 €	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €		1 250 000,00 €		1 160 000,00 €		70 000,00 €
AP_FT_2020	820 000,00 €		785 000,00 €		300 000,00 €		520 000,00 €		470 000,00 €		15 000,00 €	
Orange	240 000,00 €		235 000,00 €		120 000,00 €		120 000,00 €		110 000,00 €		5 000,00 €	
SDEM	580 000,00 €		550 000,00 €		180 000,00 €		400 000,00 €		360 000,00 €		10 000,00 €	
AP_EP_2020	3 780 000,00 €		3 510 000,00 €		950 000,00 €		2 830 000,00 €		2 470 000,00 €		90 000,00 €	
Efficacité NRI	470 000,00 €		380 000,00 €		110 000,00 €		360 000,00 €		220 000,00 €		50 000,00 €	
Sécurisation	850 000,00 €		770 000,00 €		200 000,00 €		650 000,00 €		550 000,00 €		20 000,00 €	
Neuf	2 460 000,00 €		2 360 000,00 €		640 000,00 €		1 820 000,00 €		1 700 000,00 €		20 000,00 €	

AP 2021

AP Opération	Montant des AP				Montant des CP					
	Montant Voté le 14/10/2021		Montant Proposé		Crédits de paiement 2021 votés le 14/10/2021		Crédits de paiement 2021 proposés		Crédits de paiement 2022 proposés	
	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT
AP_ER_2021	21 400 000,00 €	17 833 500,00 €	20 800 040,00 €	17 333 500,00 €		8 000 000,00 €		8 520 000,00 €		8 813 500,00 €
Effacement	6 500 000,00 €	5 416 700,00 €	5 900 040,00 €	4 916 700,00 €		2 000 000,00 €		2 450 000,00 €		2 486 700,00 €
Extension coll	1 700 000,00 €	1 416 700,00 €	1 700 000,00 €	1 416 700,00 €		666 500,00 €		620 000,00 €		796 700,00 €
Extension ind	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €		750 000,00 €		750 000,00 €		750 000,00 €
Renforcement	5 900 000,00 €	4 916 600,00 €	5 900 000,00 €	4 916 600,00 €		2 583 500,00 €		2 900 000,00 €		2 016 600,00 €
Sécurisation	5 500 000,00 €	4 583 500,00 €	5 500 000,00 €	4 583 500,00 €		2 000 000,00 €		1 800 000,00 €		2 783 500,00 €
AP_FT_2021	2 100 000,00 €		2 100 000,00 €		1 100 000,00 €		1 150 000,00 €		950 000,00 €	
Orange	800 000,00 €		800 000,00 €		400 000,00 €		350 000,00 €		450 000,00 €	
SDEM	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €		700 000,00 €		800 000,00 €		500 000,00 €	
AP_EP_2021	5 240 000,00 €		5 740 000,00 €		2 750 000,00 €		2 900 000,00 €		2 840 000,00 €	
Efficacité NRI	480 000,00 €		480 000,00 €		200 000,00 €		200 000,00 €		280 000,00 €	
Sécurisation	960 000,00 €		960 000,00 €		450 000,00 €		500 000,00 €		480 000,00 €	
Rénovation	1 300 000,00 €		1 000 000,00 €		600 000,00 €		400 000,00 €		600 000,00 €	
Neuf	2 500 000,00 €		3 300 000,00 €		1 500 000,00 €		1 800 000,00 €		1 500 000,00 €	
CP 2021 TOTAUX (toutes AP confondues) :					20 973 700,00 €		20 973 700,00 €			

AP 2022

AP Opération	Montant des AP		Montant des CP			
	Montant Proposé		Crédits de paiement 2022 proposés		Crédits de paiement 2023 proposés	
	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT
AP_ER_2022	20 800 200,00 €	17 333 500,00 €		7 500 000,00 €		9 833 500,00 €
Effacement	5 900 040,00 €	4 916 700,00 €		2 000 000,00 €		2 916 700,00 €
Extension coll	1 700 040,00 €	1 416 700,00 €		700 000,00 €		716 700,00 €
Extension ind	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €		800 000,00 €		700 000,00 €
Renforcement	5 899 920,00 €	4 916 600,00 €		2 000 000,00 €		2 916 600,00 €
Sécurisation	5 500 200,00 €	4 583 500,00 €		2 000 000,00 €		2 583 500,00 €
AP_FT_2022	2 100 000,00 €		1 200 000,00 €		900 000,00 €	
Orange	800 000,00 €		400 000,00 €		400 000,00 €	
SDEM	1 300 000,00 €		800 000,00 €		500 000,00 €	
AP_EP_2022	5 740 000,00 €		3 150 000,00 €		2 590 000,00 €	
Efficacité NRJ	480 000,00 €		250 000,00 €		230 000,00 €	
Sécurisation	960 000,00 €		500 000,00 €		460 000,00 €	
Rénovation	1 000 000,00 €		500 000,00 €		500 000,00 €	
Neuf	3 300 000,00 €		1 900 000,00 €		1 400 000,00 €	

CP 2022 TOTAUX (toutes AP confondues) : 24 678 500,00 €

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver les modifications des autorisations de programmes et crédits de paiement présentés.*

18. Ouverture des crédits d'investissement

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur NOCQUET rappelle que l'article L1612-1 du CGCT précise que, jusqu'à l'adoption du budget 2022, le Président du Syndicat peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation ne concerne pas les crédits inscrits au titre des crédits de paiement ouverts dans le cadre des autorisations de programmes (AP/CP).

Il est proposé d'autoriser le Président à affecter de nouveaux crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget 2022 déclinés de la façon suivante :

CHAPITRES	Crédits ouverts au BP (dont reports)	Crédits ouverts à la DM n°1	Crédits ouverts à la DM n°2	Total des Crédits ouverts en 2021	Ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget 2022	(pour information) % crédits ouverts
BUDGET PRINCIPAL						
13 - Subventions d'investissement	25 000,00 €			25 000,00 €	7 000,00 €	28,00%
20 - Immobilisations incorporelles	125 614,80 €			125 614,80 €	32 000,00 €	25,47%
204 - Subventions d'équipement versées	70 000,00 €			70 000,00 €	16 000,00 €	22,86%
21 - Immobilisations corporelles	184 679,69 €	40 000,00 €		224 679,69 €	58 000,00 €	25,81%
23 - Immobilisations en cours	27 771 485,08 €			27 771 485,08 €		
dont crédits ouverts dans le cadre des AP/CP =	20 973 700,00 €			20 973 700,00 €		
dont crédits ouverts hors cadre des AP/CP =	6 797 785,08 €			6 797 785,08 €	1 650 000,00 €	24,27%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	500 000,00 €			500 000,00 €	125 000,00 €	25,00%
27 - Autres immobilisations financières	195 000,00 €			195 000,00 €	46 000,00 €	23,59%
4581157 - Travaux réseau ORANGE	386 513,60 €			386 513,60 €	97 000,00 €	25,10%
4581221 - MN - VICQ SUR MER (Neville) n°221	2 600,00 €			2 600,00 €	DTMO terminée	
4581225 - CNE CONDE SUR VIRE EP n°225			57 400,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €	100,00%
TOTAL				29 358 293,17 €		
Total Crédits ouverts 2021 hors crédits ouverts dans le cadre des AP/CP =				8 384 593,17 €	2 088 400,00 €	24,91%
				Limite de 25% = 2 086 148,29 €		

CHAPITRES	Crédits ouverts au BP (dont reports)	Crédits ouverts à la DM n°1	Crédits ouverts à la DM n°2	Total des Crédits ouverts en 2021	Ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget 2022	(pour information) % crédits ouverts
BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE						
21 - Immobilisations corporelles	7 000,00 €	Néant	Néant	7 000,00 €	1 500,00 €	21,43%
23 - Immobilisations en cours	859 475,42 €			859 475,42 €	215 000,00 €	25,02%
TOTAL				866 475,42 €		
Total Crédits ouverts 2021 =				866 475,42 €	216 500,00 €	24,99%
				Limite de 25% = 216 618,86 €		

CHAPITRES	Crédits ouverts au BP (dont reports)	Crédits ouverts à la DM n°1	Crédits ouverts à la DM n°2	Total des Crédits ouverts en 2021	Ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget 2022	(pour information) % crédits ouverts
BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID						
21 - Immobilisations corporelles	1 000,00 €	Sans impact		1 000,00 €	1 000,00 €	100,00%
23 - Immobilisations en cours	3 038 170,12 €	sur ces chapitres de crédits	-7 300,00 €	3 030 870,12 €	760 000,00 €	25,08%
4581001 - CNE LESSAY - DTMO RC n°001			33 000,00 €	33 000,00 €	DTMO intégrée aux reports	
4581002 - CNE ST GERMAIN SUR AY - DTMO RC n°002			26 000,00 €	26 000,00 €	DTMO intégrée aux reports	
TOTAL				3 090 870,12 €		
Total Crédits ouverts 2021 =				3 090 870,12 €	761 000,00 €	24,62%
				Limite de 25% = 772 717,53 €		

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à procéder à l'ouverture des crédits avant le vote du BP 2022.

19. Reversement de la TCCFE à Villedieu Les Poêles - Rouffigny

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que conformément à l'article L. 5212-24 du CGCT, la TCCFE peut être perçue par le Syndicat en lieu et place d'une commune de plus de 2000 habitants s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du Syndicat et de la commune intéressée.

Par délibération du 18 septembre 2017, la commune nouvelle de VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY avait décidé que le SDEM50 perçoive directement la TCCFE mais reverse 92,13% (correspondant à la part de TCCFE perçue antérieurement par le SDEM50 sur le territoire de la commune de ROUFFIGNY) de cette taxe à la commune, pour les années 2018 à 2020 inclus.

Par délibération du 8 novembre 2021, cette commune nouvelle a décidé, suite à sa classification dans le régime urbain de l'électrification (arrêté préfectoral du 28/12/2020), que le SDEM50 continuerait de percevoir la TCCFE pour les années 2021 et 2022, mais reverserait la totalité de cette taxe à la commune. Par cette même délibération, la commune nouvelle a décidé de percevoir directement la TCCFE à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

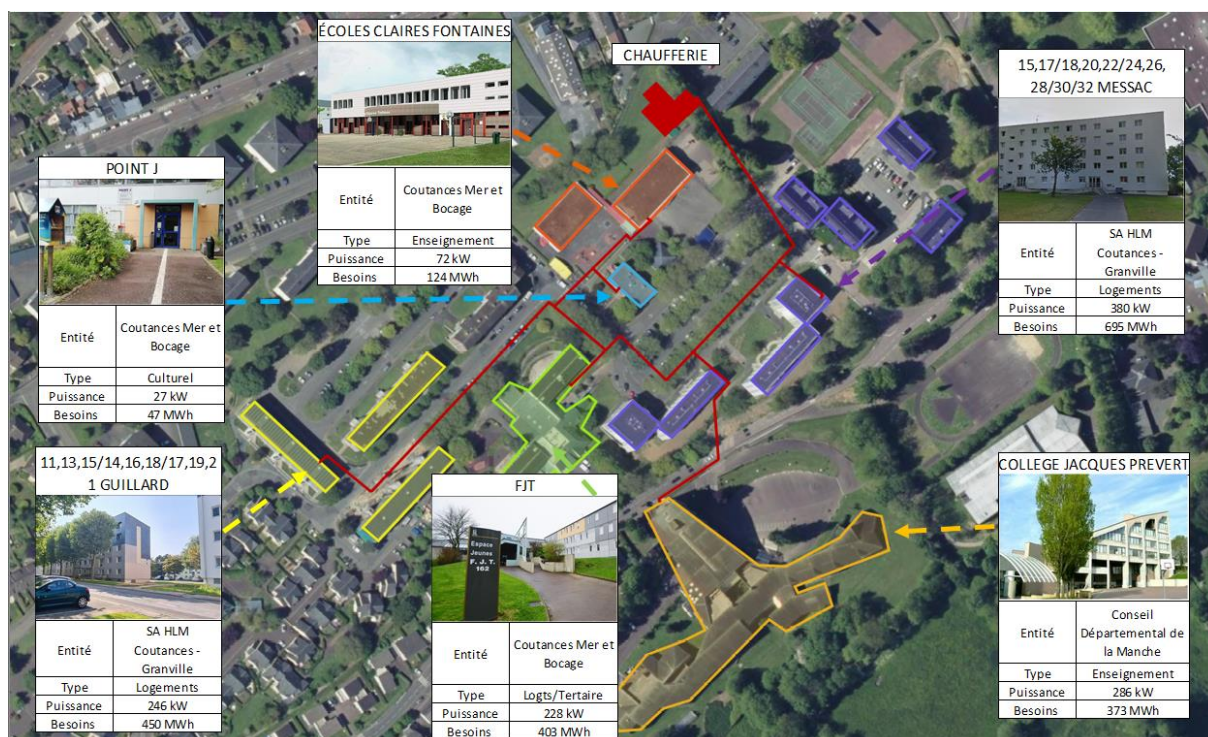
- *Que le SDEM50 perçoive et reverse la totalité de la TCCFE au bénéfice de la commune de Villedieu-Les-Poêles – Rouffigny, pour les exercices 2021 et 2022.*

Énergies

20. Contrat de vente de chaleur produite par la chaufferie bois de Coutances

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY rappelle le calendrier des échanges entre toutes les parties concernant la création d'une chaufferie bois à Coutances situé quartier Claires Fontaines.



Ce réseau de chaleur bois/ gaz va permettre de substituer une partie des combustibles fossiles par une énergie renouvelable réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Ce projet a reçu des subventions provenant de l'ADEME (591 282, 30 €), la Région Normandie (475 000, 00€) et de la CMB (100 000,00 €) pour un investissement total de 1 573 475,60 € HT dont la répartition est présentée dans le tableau suivant.

INVESTISSEMENT (OFFRES NEGOCIÉES)	
BATIMENT	418 444,90 €
PROCESS BOIS	533 107,46 €
APPOINT	78 551,76 €
RESEAU DE CHALEUR	222 785,00 €
SOUS-STATION	148 273,54 €
MOe	112 432,00 €
Frais études	19 182,00 €
Raccordements concessionnaires	40 698,94 €
TOTAL HT	1 573 475,60 €

Bâtiment	
Terrassement - VRD - Clôtures	117 556,17 €
GO	185 393,00 €
Charpente - Bardage bois	15 188,68 €
Étanchéité - couverture	30 152,00 €
Menuiserie extérieures - Serrurerie	22 657,00 €
Menuiseries intérieures - Platerie	13 180,00 €
Peinture	11 818,05 €
Électricité	22 500,00 €
Total	418 444,90 €

La facturation se présentera sous la forme du calcul suivant :

$$R = R1 \times \text{Nombre de MWh consommés} + R2 \times P \text{ souscrite en Kw.}$$

R1 = coût des combustibles

R2 = somme des coûts annuels d'exploitation

Indexation des tarifs = tarifs de vente indexés par élément le 1^{er} de chaque mois

Facturation = trimestrielle

Si nous faisons une simulation au tarif prévisionnel en tenant compte de l'augmentation que subit le prix du gaz naturel, on arriverait à un prix de vente moyen de 81,17 € HT du MWh utile comme détaillé ci-dessous :

- Tarif prévisionnel tenant compte du prix du gaz à la mise en service de la chaufferie (90 €HT/MWh PCI)

Besoins et Bilan	Total MWh utiles vendus	2 090
	Total kW souscrits	1 239
% Marge		0%
R1		
R1bois	29,94	€ HT / MWh ss-station
R1gaz	10,38	€ HT / MWh ss-station
R1	40,33	€ HT / MWh ss-station
R2		
R21	6,33	€ HT / kW souscrits
R22	28,70	€ HT / kW souscrits
R23	13,17	€ HT / kW souscrits
R24	20,69	€ HT / kW souscrits
R2 total	68,89	€ HT / kW souscrits

Prix moyen de la vente de chaleur	
81,17 €	€ HT / MWh utile
4,46 €	TVA 5,5%
85,63 €	€TTC / MWh utile



Pour comparaison, des factures de référence avec données équivalentes ont été simulées avec l'impact du coût du gaz naturel de 2022 :

Entités	Bâtiments	Besoins	Puissance	Facture énergétique		Différences	
		MWh	kW	Simulation 2022	Projet bois	Euros	%
SA HLM	15 Guillard	450	246	56 324 €	37 024 €	- 19 300 €	-34%
	28 Messac	695	380	92 809 €	57 187 €	- 35 623 €	-38%
CMB	Point Jeune	47	27	6 421 €	3 962 €	- 2 459 €	-38%
	FJT	403	228	57 653 €	33 716 €	- 23 936 €	-42%
	École Claire Fontaine	124	72	15 989 €	10 508 €	- 5 480 €	-34%
CD50	Collège Jacques Prévert	373	286	50 669 €	36 655 €	- 14 014 €	-28%
Total		2092	1239	279 865 €	179 053 €	- 100 813 €	-36%

Entités	Simulation 2022	Projet bois	Différences	
SA HLM	149 134 €	94 211 €	- 54 923 €	-58%
CMB	22 410 €	14 470 €	- 7 940 €	-55%
CD50	50 669 €	36 655 €	- 14 014 €	-38%
FJT	57 653 €	33 716 €	- 23 936 €	-71%
Total	279 865 €	179 053 €	- 100 813 €	-56%

Monsieur BRAUD souligne que c'est le plus beau projet de chaufferie bois porté à ce jour par le SDEM50 et que d'autres communes, nous contactent pour leurs futurs projets bois énergie.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *De facturer l'énergie aux futurs abonnés (CMB, CD50, CCAS et SA HLM Coutances Granville) au tarif de base défini ci-après et auquel s'ajoutera les droits et taxes additionnelles*
- *$R = R1 \times \text{Nombre de MWh consommés} + R2 \times P \text{ souscrite Kw}$*
- *Que les tarifs de vente soient indexés au 1^{er} de chaque mois par application des formules de révision figurant au contrat*
- *D'inclure dans le contrat une clause de révocation à 5 ans*
- *D'autoriser M. le Président à signer les contrats de vente de chaleur (police d'abonnement et règlement de service) avec la CMB, le CD50, le CCAS et la SA HLM Coutances Granville.*

Ressources Humaines

21. Création d'un poste d'adjoint administratif au Pôle Travaux Neufs

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD informe les membres du bureau que dans le cadre du départ en retraite de l'agent chargé de l'instruction des autorités administratives nécessaires à la construction d'un réseau électrique et du suivi des réclamations des usagers au Pôle Travaux Neufs, au 1^{er} avril 2022, il conviendrait d'assurer le maintien du niveau de compétence au sein de ce service.

À cette fin, recruter un agent par anticipation sur la date échéance, permettrait un échange d'informations et de garantir l'opérationnalité du nouvel agent.

En conséquence, ne disposant pas de poste vacant sur ce grade au sein du tableau des effectifs de la collectivité, la création d'un poste d'adjoint administratif au Pôle Travaux Neufs est requise.

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif au Pôle Travaux Neufs.*

22. Adhésion au contrat de groupe d'assurances des risques statutaires du Centre de Gestion de la Manche

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que depuis 2006, le SDEM50 adhère à un contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel, par l'intermédiaire d'un marché lancé par le Centre de Gestion de la Manche (CDG50).

Ce contrat garantit au Syndicat une couverture contre les risques liés aux décès, aux accidents de service, aux maladies professionnelles, aux congés de longue maladie, aux congés de longue durée, aux congés de maternité et aux congés de maladie ordinaire.

Le contrat en cours, souscrit par délibération du 9 février 2017, arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Par délibération du 10 février 2021, le SDEM50 a habilité le Président du CDG50 à souscrire pour son compte des contrats d'assurance groupe auprès d'entreprises

d'assurances agréées concernant les risques statutaires du personnel du Syndicat pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par courrier du 15 septembre 2021, le CDG50 a adressé au Syndicat les conditions du nouveau contrat établi pour une durée allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 (6,22% pour la couverture des agents CNRACL et 1,28% pour la couverture des agents IRCANTEC).

Les membres du Comité Syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser M. le Président à signer la demande d'adhésion au contrat de groupe pour l'assurance des risques statutaires proposée par le Centre de Gestion de la Manche.*

Informations diverses

Délégation du Bureau Syndical :

objet	date
Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes avec le TE61 pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la recherche d'amiante / HAP dans les enrobés	25/11/2021

Délégation du Président :

 2021_45_MARCHES_Signature du marché 2021-FCS-03 Assurance Dommages Ouvrages Construction siège SDEM50



 2021_46_MARCHES_Signature marché 2021-FCS-04 Services d'assurances du SDEM50



 2021_47_CEP_Convention_Adhésion_CEP_GORGES.doc 

 2021_48_MARCHES_2021-TIC-02 Fourniture, hébergement et maintenance d'une application de suivi des dossiers travaux du SDEM50



 2021_49_MARCHES_réalisation d'installations solaires photovoltaïques sur des toitures et une surface au sol aux Iles Chausey



 DP2021-50 Signature du marché relatif à l'acquisition d'un véhicule de service léger.doc

Mise à disposition des tablettes :

Dans le cadre de la délibération adoptée par le Comité ce matin, il est convenu de remettre, à chaque élu concerné, sa tablette numérique.

Les 35 élus concernés, dont les noms figurent dans la liste ci-après, se sont vu doter à la fin de la réunion de ce jour de cet équipement, remis sur place par des agents du SDEM50 accompagné d'une convention à signer en double exemplaire.

Il est à noter que les élus figurant sur cette liste et absents du Comité d'aujourd'hui se verront remettre leur tablette ultérieurement.

Mme Hélène BESNARD	M. Pascal GERVAISE	M. Régis LIEGEARD
Mme Emmanuelle BOUILLON	M. Hubert GUILLOTTE	M. Roland MARESCQ
M. Gilbert CHODORGE	M. Jean-Vital HAMARD	M. Patrick NIOBEY
M. Jacques CIROU	M. Claude HENNEQUIN	M. Guy PAREY
M. Samuel CULLERON	M. Richard HERPIN	M. Raynald PIQUET
M. Bernard DECOENE	M. Louis JANNIERE	M. Pierre PROD'HOMME
M. Fabrice DESPREZ	M. Patrick LEBOUTEILLER	M. Pascal RENOUF
M. Justin DICKSON	Mme Patricia LECOMTE	M. Bruno SANSON
M. Carles DUPONT	M. Jean-Claude LEGRAVERAND	M. Jacky VAYER
M. Jean-Charles ENOT	Mme Nelly LELIEVRE	M. Daniel VESVAL
M. Hubert ENOT	M. Lionnel LEPOURRY	M. Alain YVON
M. Alban ERACLAS	Mme Isabelle LE SAINT	35 ELUS

<u>BUREAU SYNDICAL</u>	<u>COMITE SYNDICAL</u>
<u>Jeudi 10 février 2022</u>	<u>Jeudi 24 février 2022</u>
<u>Mardi 22 mars 2022</u>	Jeudi 7 avril 2022 Modification <u>Vendredi 8 avril 2022</u>
<u>Jeudi 23 juin 2022</u>	<u>Jeudi 7 juillet 2022</u>
<u>Jeudi 6 octobre 2022</u>	<u>Jeudi 20 octobre 2022</u>
<u>Mardi 29 novembre 2022</u>	<u>Jeudi 15 décembre 2022</u>

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 heures 35.

Le Président du SDEM50
Jean-Claude BRAUD

